

Ordonnance Souveraine n° 6.762 du 25 janvier 2018 rendant exécutoire l'Accord entre la République française et la Principauté de Monaco relatif à l'échange et à la promotion réciproque des informations classifiées, signé à Paris le 13 juillet 2017

<i>Type</i>	Texte réglementaire
<i>Nature</i>	Ordonnance Souveraine
<i>Date du texte</i>	25 janvier 2018
<i>Publication</i>	Journal de Monaco du 16 février 2018 ^[1 p.3]
<i>Thématiques</i>	Traités bilatéraux avec la France ; Relations transfrontalières

Lien vers le document : <https://legimonaco.mc/tnc/ordonnance/2018/01-25-6.762@2018.02.17>

LEGIMONACO

www.legimonaco.mc

L'Accord entre la République française et la Principauté de Monaco relatif à l'échange et à la promotion réciproque des informations classifiées, signé à Paris le 13 juillet 2017 est entré en vigueur le 14 décembre 2017 et recevra sa pleine et entière exécution à dater de la publication de la présente ordonnance.

Notre Secrétaire d'État, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'État sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Notes

Liens

1. Journal de Monaco du 16 février 2018

^ [p.1] <https://journaldemonaco.gouv.mc/Journaux/2018/Journal-8369>